

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR EXPROPRIATION

La Société flamande terrienne (VLM), société anonyme de droit public, ayant son siège au Boulevard du Roi Albert II, 15, 1210 Bruxelles, numéro d'entreprise 0236.506.685, RPM Bruxelles, mène une enquête publique concernant le projet d'expropriation d'utilité publique en vertu du décret flamand sur les expropriations du 24 février 2017 en exécution du plan de rénovation rurale « Vallée du Molenbeek » qui s'inscrit dans le projet de rénovation rurale « Rhode-Dilbeek » du programme de plan « Périphérie Flamande ».

Le projet d'expropriation concerne les biens immobiliers suivants :

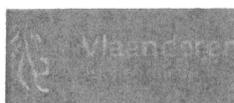
Commune – Division	Section	Numéro	Superficie de la parcelle	
			Total	À exproprier
			ha a ca	ha a ca
Rhode-Saint-Genèse, 1 <sup>ère</sup> div.	B	37/B	00ha 02a 00ca	00ha 02a 00ca
Rhode-Saint-Genèse, 1 <sup>ère</sup> div.	B	41/C	00ha 15a 40ca	00ha 15a 40ca
Rhode-Saint-Genèse, 1 <sup>ère</sup> div.	B	43/R	00ha 16a 05ca	00ha 16a 05ca
Rhode-Saint-Genèse, 1 <sup>ère</sup> div.	B	43/X	00ha 12a 25ca	00ha 12a 25ca
Rhode-Saint-Genèse, 1 <sup>ère</sup> div.	B	43/Y	00ha 12a 00ca	00ha 12a 00ca
Rhode-Saint-Genèse, 1 <sup>ère</sup> div.	B	42/C	01ha 37a 75ca	01ha 37a 75ca
Rhode-Saint-Genèse, 1 <sup>ère</sup> div.	B	43/F/02	00ha 55a 52ca	00ha 55a 52ca
Rhode-Saint-Genèse, 1 <sup>ère</sup> div.	B	23/L/par tie	02ha 57a 00ca	00ha 14a 19ca
<b>Superficie totale à exproprier :</b>			<b>2 ha 65a 16ca</b>	

La décision provisoire d'expropriation, adoptée le 15 mai 2019, peut être consultée à la maison communale de Rhode-Saint-Genèse, Rue du Village 46, 1640 Rhode-Saint-Genèse et auprès de la Société flamande terrienne, Région Est, branche Louvain, Dirk Boutsgebouw, Diestsepoort 6 bus 74, 3000 Louvain.

**L'enquête publique dure trente jours et se déroule du 16 septembre au 15 octobre.**

Pendant cette période, des prises de position, remarques et objections sur le projet d'expropriation peuvent être introduites. Vous pouvez le faire auprès des autorités précitées par lettre recommandée ou par remise contre récépissé.

Pendant l'enquête publique, tous les documents de la décision provisoire d'expropriation sont également disponibles sur le site web de la VLM ([www.vlm.be](http://www.vlm.be)) et de la commune Rhode-Saint-Genèse ([www.rhode-saint-genese.be](http://www.rhode-saint-genese.be)).



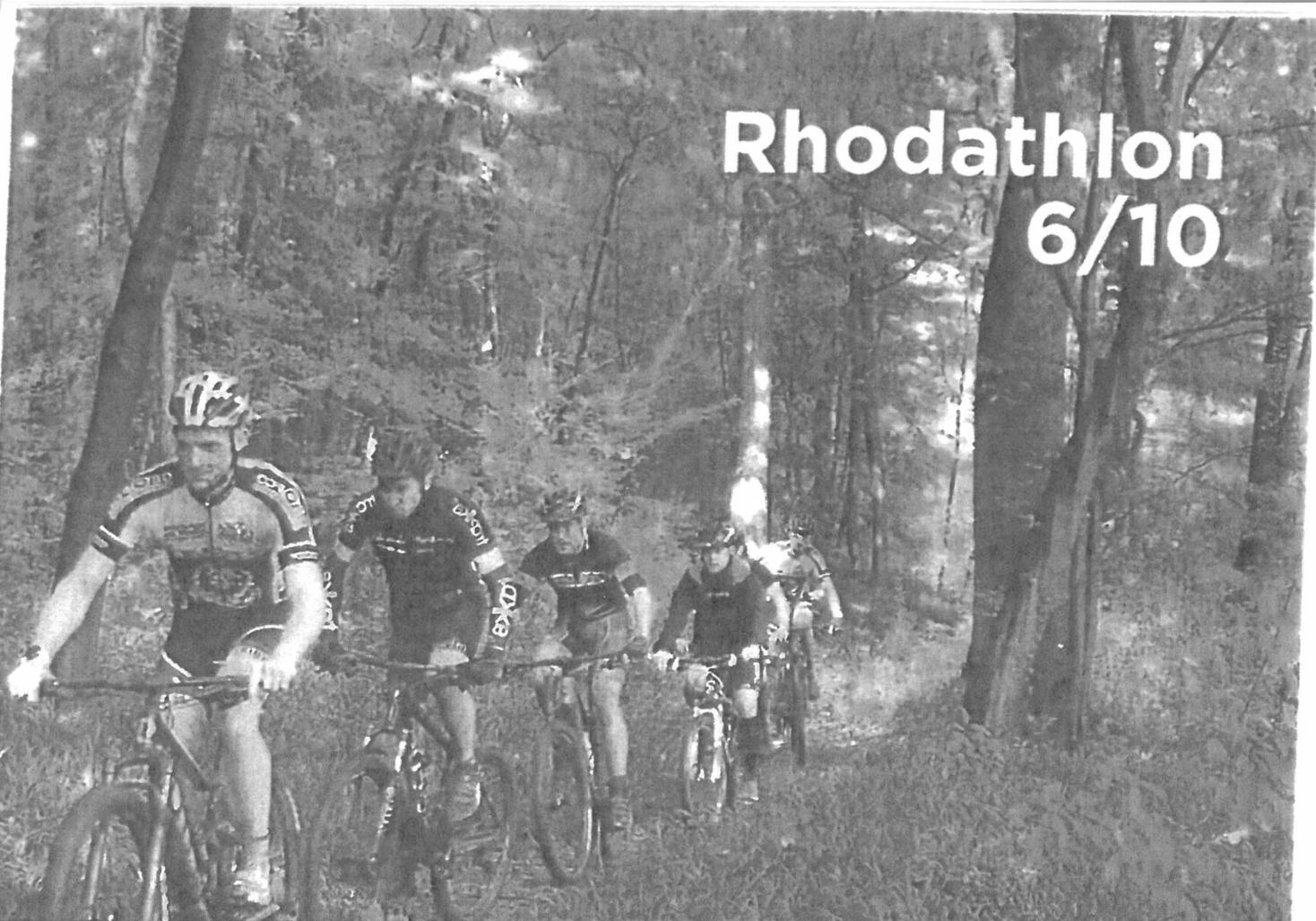
Sint  
Genesisius  
Rode

# info

Rhode  
Saint  
Genèse

INFORMAD / SEPTEMBER 2019 / 3

## Rhodathlon 6/10



Jaarmarkt Rode:  
28 september

4-5

Marché annuel de Rhode :  
le 28 septembre

“Feest in Rode”:  
29 september

6-7

« Rhode en fête » :  
le 29 septembre

Afkoppelen van  
regen- en afvalwater

14-15

Découplage de l'eau de  
pluie et des eaux usées

## Enquête publique sur l'expropriation dans le cadre du plan de rénovation rurale « Vallée du Molenbeek »



La vallée du Molenbeek compte plusieurs étangs, dont celui de la VUB/ULB situé entre le Bierenberg et le sentier des Pêcheurs. L'étude de la vallée du Molenbeek a montré que l'étang situé sur le site de la VUB/ULB présente un potentiel en matière de stockage des eaux. De plus, c'est un tremplin important dans cette vallée de grande valeur écologique. Son acquisition et son aménagement sont nécessaires pour pouvoir mettre en place un régime hydrique modifié. L'aménagement de l'étang peut aussi permettre de l'ouvrir au public.

L'étang est bordé par l'ancien campus de la VUB, un site qui n'est pas concerné par l'expropriation.

Une procédure d'expropriation a été lancée conformément au décret flamand sur les expropriations du 24 février 2017 en vue de l'acquisition de ces terrains. L'expropriation porte sur la réserve naturelle et l'étang entouré de bois (environ 2 ha 65 a). Il s'agit des biens inscrits au cadastre de Rhode-Saint-Genèse, 1re division, section B, n° 23/L/partiel, 37/B, 41/C, 42/C, 43/F/02, 43/R, 43/X et 43/Y.

La décision d'expropriation provisoire prise le 15 mai, ainsi que les plans d'expropriation et la note de projet, peuvent être consultés du **16 septembre au 15 octobre** inclus à la maison communale et à l'Agence flamande terrienne (VLM), Région Est, bureau de Louvain, Dirk Boutsgebouw, Diestsepoort 6 boîte 74 à 3000 Louvain, de même que sur les sites

[www.rhode-saint-genese.be](http://www.rhode-saint-genese.be) ou [www.vlm.be](http://www.vlm.be).

Pendant la période précitée, les avis, remarques ou plaintes concernant ce projet d'expropriation peuvent être déposés par envoi sécurisé (lettre recommandée (électronique) ou remise contre récépissé) à la commune de Rhode-Saint-Genèse ou au bureau régional de la VLM (Diestsepoort 6 boîte 74 à 3000 Louvain).

## BIJLAGE E (deel 2)

Publicatie : 2019-08-09

Numac : 2019013706

### AUTORITE FLAMANDE ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Agence flamande terrienne - Organisation d'une enquête publique relative à une expropriation d'utilité publique envisagée dans le cadre du plan d'aménagement « Vallée du Molenbeek » à Rhode-Saint-Genèse

RHODE-SAINT-GENESE - L'Agence flamande terrienne (VLM), société anonyme de droit public, Avenue Roi Albert II, 15, 1210 Bruxelles, numéro d'entreprise 0236.506 685, RPR Bruxelles organise une enquête publique relative à l'expropriation d'utilité publique envisagée conformément au décret du 24 février 2017 sur les expropriations en exécution du plan de rénovation rurale « Vallée du Molenbeek » du projet de rénovation rurale « Vlaamse Rand » - plan d'aménagement « Rode-Dilbeek ».

L'expropriation envisagée concerne les biens immobiliers ou droits réels suivants :

Emp.	Commune - Division	Section	Numéro	Superficie de la parcelle	
				A exproprier	
Totale				ha a ca	
1	Rhode-Saint-Genèse, 1re div.	B	37 B	00ha 02a 00ca	00ha 02a 00ca
2	Rhode-Saint-Genèse, 1re div.	B	41 C	00ha 15a 40ca	00ha 15a 40ca
3	Rhode-Saint-Genèse, 1re div.	B	43/R	00ha 16a 05ca	00ha 16a 05ca
4	Rhode-Saint-Genèse, 1re div.	B	43/X	00ha 12a 25ca	00ha 12a 25ca
5	Rhode-Saint-Genèse, 1re div.	B	43/Y	00ha 12a 00ca	00ha 12a 00ca
6	Rhode-Saint-Genèse, 1re div.	B	42 C	01ha 37a 75ca	01ha 37a 75ca
7	Rhode-Saint-Genèse, 1re div.	B	43 F/02	00ha 55a 52ca	00ha 55a 52ca
8	Rhode-Saint-Genèse, 1re div.	B	23/L/partie	02ha 57a 00ca	00ha 14a 19ca
Superficie totale à exproprier :				2ha 65a 16ca	

L'enquête publique durera trente jours, du 16 septembre 2019 au 15 octobre 2019. La décision d'expropriation provisoire, établie par le conseil d'administration de la VLM le 15 mai 2019 peut être consultée pendant les heures de bureau à la maison communale de Rhode-Saint-Genèse, Rue du Village 46 à 1640 Rhode-Saint-Genèse, et à la VLM, Regio Oost, vestiging Leuven, Dirk Boutsgebouw, Diestsepoort 6 bus 74 à 3000 Leuven.

Pendant la période susvisée de l'enquête publique, des points de vue, remarques ou objections concernant l'expropriation envisagée peuvent être introduits, par lettre recommandée ou par remise contre récépissé auprès des instances suivantes :

- La VLM, Regio Oost, vestiging Leuven, Dirk Boutsgebouw, Diestsepoort 6 bus 74 à 3000 Leuven,

- La commune de Rhode-Saint-Genèse, Rue du Village 46 à 1640 Rhode-Saint-Genèse.

Tous les documents de la décision d'expropriation provisoire sont également disponibles pendant la durée de l'enquête publique, sur le site web de la VLM ([www.vlm.be](http://www.vlm.be)) et de la commune de Rhode-Saint-Genèse ([www.rhode-saint-genese.be](http://www.rhode-saint-genese.be)).

